

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 18 JUIN 2024

Convocations adressées le 12 juin 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués présents : 4 titulaires – 2 suppléants
Nombre de délégués votants : 6

Membres présents :

Monsieur Bruno FENET, Madame Cathy SAVOUREY, Monsieur Emmanuel DUMENIL, Madame Betsabée HAAS, Monsieur Patrick MICHAUD, Monsieur Brice DROINEAU

Membres excusés :

Madame Nathalie SAVATON (suppléée par Monsieur Emmanuel DUMENIL), Monsieur Christophe BOULANGER, Monsieur Philippe FOURNIÉ (a donné pouvoir à Monsieur Bruno FENET), Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Madame Cécile CHEVILLARD (suppléée par Monsieur Brice DROINEAU), Monsieur Etienne MARTEGOUTTE (a donné pouvoir à Monsieur Patrick MICHAUD).

Membres suppléants présents non votant:

0

Pouvoirs :

2

CS240618-01 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 19 MARS 2024

Monsieur Bruno FENET, Président, donne lecture du rapport suivant :

Le précédent comité syndical du SMADAIT s'est déroulé le 19 mars à 15h00.

Lors de cette séance, le comité syndical a :

- Approuvé le procès-verbal du comité syndical du 20 février 2024 ;
- Pris acte du Rapport annuel en matière d'égalité femmes - hommes;
- Approuvé le compte de gestion 2023;
- Approuvé le compte administratif 2023 ;
- Voté le budget principal primitif 2024 ;
- Voté le budget annexe primitif 2024 ;
- Fixé le montant des redevances 2024 applicables aux terrains nus exploités par le SMADAIT ;
- Décidé d'adhérer au CNAS et désigner les représentant du Syndicat mixte;
- Désigner les représentant du Syndicat mixte au sein de la Commission consultative de l'environnement.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide

- **D'adopter** le procès-verbal du comité syndical du 19 mars 2024, tel que présenté en annexe.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité